



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Remplacement du refroidisseur	
Solicitation No. - N° de l'invitation EF930-161843/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client R.073166.001	Date 2016-01-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTC-480-13636	
File No. - N° de dossier MTC-5-38284 (480)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-01-29	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Belisle, France	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc480
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3881 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No – N° de l'invitation
EF930-161843/A

Amd. No. – N° de la modif.
003

Buyer ID – id de l'acheteur
mtc 480

Client Ref No. – N° de réf. du client
EF930-16-1843

File No. – N° du dossier
MTC-5-38284

Modification 003

Titre: Remplacement du refroidisseur

Le présent appel d'offres est modifié comme suit :

Ci-joint, l'addenda 2 qui fait partie intégrante de l'appel d'offres.

**TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES
GOUVERNEMENTAUX CANADA**

**SCC Laval | Collège du personnel
Remplacement du refroidisseur**

Réf. Client : R.073166.001

ADDENDA N° 2

Mécanique



Préparé pour :

TPSGC

Préparé par :

Simon Nolin, ing., Mécanique

Le 22 janvier 2016

N/Réf. : 157100008-203-GN-S-0004-02

TPSGC

SCC Laval | Collège du personnel

Remplacement du refroidisseur

Réf. TPSGC : R.073166.001

ADDENDA N° 2

Mécanique

REGISTRE D'APPROBATION

Ce document d'ingénierie est la propriété de **Stantec Experts-conseils Ltée** et est protégé par la loi. Il est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de **Stantec Experts-conseils Ltée** et de son Client.

Préparé par :



Simon Nolin, ing. LEED AP BD+C
Mécanique

REGISTRE DES RÉVISIONS ET ÉMISSIONS

N° de révision	Date	Description de la modification et/ou de l'émission
02	2016-01-22	Addenda n° 2 « Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction »
01	2016-01-20	Addenda n° 1 « Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction »
00	2015-12-08	Émission pour soumission « Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de construction »
0B	2015-11-06	Émission SR4 99 % « Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de soumission ou de construction »
0A	2015-10-09	Émission SR4 66 % « Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de soumission ou de construction »



TPSGC
SCC Laval | Collège du personnel
Remplacement du refroidisseur

Réf. TPSGC : R.073166.001

ADDENDA N° 2
Mécanique

Cet addenda fait partie intégrante des documents de soumission auxquels il se réfère, en les complétant, les modifiant ou en éliminant certains éléments.

1. DEVIS

Les sections de devis suivantes sont émises avec le présent addenda :

<u>Sections</u>	<u>Pages émises</u>
23 65 10	5 à 7

2. PLANS

2.1 MÉCANIQUE

Le plan M05, rév.02 est modifié, mais non émis avec le présent addenda :

<u>Plans</u>	<u>Croquis émis</u>
M05, rév. 02	Plan non émis

2.1.1 Plan n° M005, rév. 02 (Plan non émis)

- La dimension des conduits de réfrigérant liquide est DN 1½
- La dimension des conduits de réfrigérant gazeux est DN 1¾.

- .2 Les fiches doivent comprendre une liste des pièces et des fournitures recommandées pour une année d'exploitation et qui doivent être remplacées à intervalles réguliers selon les recommandations du fabricant, avec indication de la source d'approvisionnement.

1.9 SERVICE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

- .1 Le fournisseur doit inclure dans son prix un contrat d'entretien préventif pour une période de 1 an à partir de la date de mise en service du condenseur.
- .2 Fournir le montant du contrat d'entretien préventif pour une période de 1 an à partir de la date d'acceptation provisoire. La description détaillée du contrat d'entretien préventif doit atteindre les exigences minimales décrites à la fin de cette section.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 GÉNÉRALITÉS

- .1 Le condenseur à sec doit être certifié ULC.
- .2 Les ventilateurs et les circuits de réfrigérant doivent être éprouvés en usine avant leur montage sur le condenseur.

2.2 DESCRIPTION

- .1 Le condenseur doit être constitué de quatre ventilateurs sur deux circuits de réfrigérant indépendants. Les moteurs de ventilateurs doivent être lubrifiés en permanence et les roulements à billes doivent être scellés.
- .2 Les ventilateurs doivent être équilibrés de façon statique et dynamique.
- .3 Les condenseurs doivent être munis d'un contrôle de température autonome.
- .4 Les moteurs de ventilateurs doivent être équipés de fusible. L'ensemble des ventilateurs doivent permettre un raccordement électrique unique.
- .5 Les condenseurs et le refroidisseur doivent être fournis par le même manufacturier.
- .6 Caractéristiques des condenseurs :
 - .1 Deux condenseurs de deux circuits chacun à raccorder sur le refroidisseur.
 - .2 Les condenseurs doivent être fournis avec les refroidisseurs et avec les caractéristiques suivantes :
 - .1 Condenseurs extérieurs livrés en deux sections;



- .2 Température de condensation : 52 °C;
- .3 Nombre de ventilateur : 4;
- .4 Diamètre des ventilateurs : 660 mm;
- .5 Vitesse de rotation des ventilateurs : 1 140 tpm;
- .6 Quantité de chaleur rejetée à 35° F ambiant : 130 kW;
- .7 Réfrigérant : R-410A;
- .8 Alimentation électrique : 575/3/60 V;
- .9 MCA : 4,25 A;
- .10 MOP : 15 A;
- .11 Poids en opération : 591 kg;
- .12 Dimensions maximales :
 - .1 Longueur maximale : 2 134 mm;
 - .2 Largeur maximale : 2 289 mm;
 - .3 Hauteur maximale : 1 016 mm.
- .13 Niveau de pression sonore à 3 mètres : 71 dBA.

2

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, aux recommandations et aux spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions relatives à la maintenance, à l'entreposage et à l'installation des produits, et aux indications des fiches techniques.

3.2 GÉNÉRALITÉS

- .1 Monter les appareils sur des socles-supports et des plots antivibratoires et conformément aux recommandations du fabricant.
- .2 Prévoir les dégagements nécessaires aux fins de réparation et d'entretien, conformément aux recommandations du fabricant.

3.3 NETTOYAGE

- .1 Effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
- .2 Essuyer les matériels et enlever la saleté, la poussière ainsi que toute trace d'huile ou de peinture.
- .3 Maintenir les appareils en état de propreté jusqu'à leur réception finale.
- .4 Une fois les travaux d'installation et le contrôle de la performance terminés, évacuer du chantier les matériaux de surplus, les déchets, les outils et l'équipement.

FIN DE SECTION